



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 05 juin 2023

### DCS n°2023-13

Date de convocation :  
26 mai 2023

Délégués en  
exercice : 48

Titulaires : 34  
Suppléants : 4  
Absents non  
remplacés : 10

Quorum : 25

Votants : 38

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Claude MOREL, , M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSSE, Mme Jeanine DRAY, M. Franck JOUSSELIN, M. Patrick SANDEVOIR, M. Michel BERARDO, M. Serge MALEN, M. Yvan BOURELLY, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENQUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Jean Claude RUSCELLI, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, , M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Aurore CHANTY représentée par M. Guy MOUREAU  
M. Jacques DEMANSE représenté par M. Lionel FISCHER  
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean Marc BORIE  
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

#### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Paul Roger GONTARD (Excusé), Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Annick DUBOIS (Excusée), M. Pierre JOUVENAL, (Excusé), M. Michel TERRISSE (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée),

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteuse : Pascale Bories



En application du Code Général des Collectivités, la commission d'appel d'offres est composée :

- Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, **Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,**
- Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Il convient de modifier la composition de la CAO.

Il est proposé de définir les membres de la CAO de la manière suivante :

Titulaires :

Pascale BORIES  
Stéphane GARCIA  
Cécile HELLE  
Claude AVRIL  
Fabrice LEAUNE  
Claude MOREL

Suppléants :

Christian GROS  
Steve SOLER  
Nicolas PAGET  
Jeanine DRAY  
Michel TERRISSE  
Michel BERARDO

Le Comité Syndical est invité à se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5),  
Vu la délibération DCS n°2020-21 du 12 octobre 2020 qui détermine la dernière composition de la Commission d'Appels d'Appel d'Offres du SMBVA,  
Considérant la démission de ses fonctions de Monsieur Luc ROUSSELOT acceptée par la Préfète le 14 décembre 2022,

Considérant la délibérations précédente DCS n°2023-10 et DCS n°2023-11 du 5 juin 2023 qui modifient la composition des membres du Comité Syndical et des membres du Bureau du Syndicat Mixte.

Considérant la nécessité de procéder à une délibération fixant la nouvelle composition de de la Commission d'Appels d'Appel d'Offres du SMBVA,

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 22 mai 2023, a émis un avis favorable.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- CONFIRME la composition de la nouvelle CAO,
- FIXE les membres comme suit :

Titulaires :

Pascale BORIES  
Stéphane GARCIA

Suppléants :

Christian GROS  
Steve SOLER



Cécile HELLE  
Claude AVRIL  
Fabrice LEAUNE  
Claude MOREL

Nicolas PAGET  
Jeanine DRAY  
Michel TERRISSE  
Michel BERARDO

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 38
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La secrétaire de séance  
Jeanine DRAY

La Présidente  
Pascale BORIES

